



INFO

PLAN NATIONAL FRELON ASIATIQUE

PAYS DE LA LOIRE

Bulletin d'information
édité par :



avec le soutien de



13 mars 2024

Vespa velutina, frelon asiatique ou à pattes jaunes est une espèce exotique envahissante largement présente sur le territoire français. Il occasionne depuis quelques années déjà de lourdes pertes dans les ruchers et parmi les populations d'insectes. La pression qu'il exerce sur son environnement est plus forte d'année en année.

En 2024 se met en place un plan national frelon asiatique à pattes jaunes validé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), porté et coordonné par OVS animal et OVS végétal France réunis au sein de l'AFSE (association française sanitaire et environnementale). Ce qui est en train de se déployer dans le cadre de ce dispositif national se veut offensif vis-à-vis du frelon asiatique à pattes jaunes, attentif et scrupuleux vis-à-vis de l'entomofaune.

Les modalités de ce plan d'action permettent, à condition de les appliquer avec rigueur, d'agir pour la protection des populations, pour la protection de la biodiversité et pour la protection des ruchers.

BIEN AGIR POUR NE PAS FAIRE PLUS DE MAL QUE DE BIEN !

Le plan d'action national a défini des protocoles et des équipements validés sur des critères associés d'efficacité et de limitation des risques pour les hommes et les insectes. Dans ce premier numéro de l'info-lettre frelon asiatique Pays de la Loire, nous vous présentons l'organisation et les mesures inscrites dans le Plan national frelon asiatique à pattes jaunes.

[Retrouver ici l'enregistrement du **webinaire** de présentation Pays de la Loire du plan national Frelon asiatiques à pattes jaunes.](#)

LES 5 RÈGLES D'OR d'une lutte raisonnée et raisonnable contre le frelon à pattes jaunes :

- agir seulement si les critères de mise en œuvre décrits dans le plan national d'action sont remplis,
- utiliser les outils préconisés : ils ont été validés par la communauté scientifique,
- piégeage ou destruction de nid : agir en suivant toutes les recommandations de mise en œuvre,
- ne jamais perdre de vue qu'il est prioritaire de préserver l'entomofaune,
- pour améliorer le dispositif, le retour de données est primordial.

TROIS OBJECTIFS

La protection des populations : parce que de plus en plus souvent des nids sont découverts à proximité de lieux d'activités humaines et parce que selon les périodes de son développement le frelon asiatique à pattes jaunes va chercher sa nourriture sur les fleurs des jardins privés et publics ou sur les sites où il peut trouver des protéines animales (étals de marchés, tables de pique-nique, ruchers...).

La protection de la biodiversité : une colonie de frelons à pattes jaunes consomme en une saison environ 97 000 insectes dans son environnement direct.

La protection des ruchers : les ruches offrent une ressource alimentaire fixe et facile d'accès. La prédation directe sur les ruches ainsi que la présence en vol stationnaire devant ces dernières entraînent une baisse de production, un affaiblissement des colonies, voire leur mort.

TROIS AXES D'ACTION COMPLÉMENTAIRES

Le piégeage de printemps pour capturer les reines fondatrices et limiter le développement des colonies.

La destruction des nids pour réduire les risques pour la population, l'impact sur la biodiversité et sur les ruchers. Pour limiter, si l'intervention n'est pas trop tardive, la diffusion dans la nature de futures fondatrices.

La réduction du stress des colonies d'abeilles mellifères pour limiter la prédation au rucher, préserver les colonies et l'activité apicole.

TROIS NIVEAUX D'ORGANISATION

Le plan d'action définit à l'échelle nationale est porté par OVS animal et OVS végétal en concertation avec des experts techniques et scientifiques (instituts, MNHN). C'est à cette échelle que sont définis les protocoles d'action. C'est aussi à ce niveau que seront remontées les données locales (nombre de frelons capturés, nombre de nids détruits) en vue d'analyse.

La mobilisation des acteurs locaux, l'animation du dispositif sont assurés à l'échelle régionale. En Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture de région est associée à la section apicole du GDS Pays de la Loire sur une partie de ces fonctions.

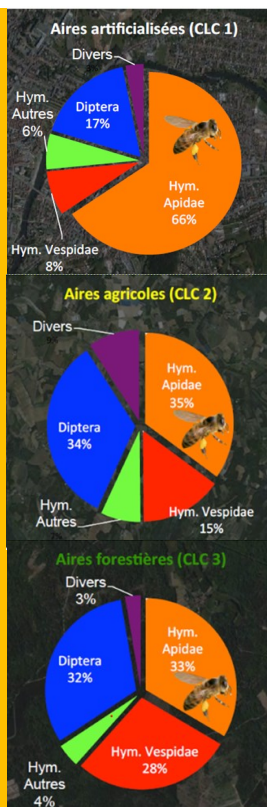
L'échelon local (départemental, inter communal, communal) est celui de la mise en œuvre. A cette échelle : des contributeurs (piégeurs, entreprises de destruction de nids, financeurs, collectivités) et des référents qui veillent au bon déroulement et à la mesure des actions.

UNE CONDITION SINE QUA NON : PRÉSERVER L'ENTOMOFAUNE

Autrement dit, ne pas faire plus de mal que de bien à la biodiversité. Aucune action sur un environnement donné n'est neutre. Notamment, aucun piège n'est totalement sélectif. Il convient donc d'agir de manière raisonnée en fonction de la densité de frelons et, selon cette densité et la période de l'année, d'agir en respectant scrupuleusement les préconisations nationales.

Un nid de frelon à pattes jaunes consomme en une saison 11 kg d'insectes (environ 97 000 insectes).

La composition de son alimentation varie selon la zone d'implantation des nids



Source : Rome, Q., Villemant C.
Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel.
In: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed].

L'utilisation de pièges non homologués par les porteurs du plan d'action national peut causer de gros dégâts à l'entomofaune.

Ici le bilan de capture d'un piège bouteille.

Source : Rome, Q., Muséum national d'Histoire naturelle



Le calendrier du plan national d'action Frelon à pattes jaunes

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Jt	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc
	Piégeage de printemps					Réduction du stress sur les colonies					
Détection et destruction des nids											

LES PRÉCONISATIONS NATIONALES POUR LE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

- **Pas n'importe quel système de piégeage**
- **Pas n'importe quand**
- **Pas avec n'importe quel appât**
- **Seulement là où on a constaté l'année précédente une forte pression frelon et dans le voisinage des nids détectés l'année précédente.**

Seulement 3 modèles de pièges sont autorisés (validés par le MNHN) : le piège japonais, le piège coréen à ailes, le piège nasse à grilles Néoppi jaunes.

Les autres modèles de pièges sont à proscrire

Ces pièges sont actuellement les plus sélectifs sur le marché. Les autres modèles, plus ou moins sélectifs, peuvent causer plus de dégâts sur l'entomofaune que les frelons à pattes jaunes. Les pièges autorisés peuvent être installés à l'apparition des premiers frelons asiatiques à pattes jaunes (ce sont les fondatrices, elles sortent lorsque la température extérieure reste plusieurs jours d'affilée au-dessus de 12°C). Par chez nous : courant février. Une fois installés, ils peuvent rester en place maximum 2 mois. Passée cette durée, il faut les rentrer. Et quelle que soit la date de mise en place, aucun piège ne doit rester opérationnel au-delà du 15 mai (ensuite le risque de piéger des insectes autres que le frelon augmente).

Il n'est pas utile d'avoir beaucoup de pièges, il faut qu'ils soient bien placés

Dans la plupart des communes, une dizaine de pièges suffit à réduire la pression du frelon à pattes jaunes. Les pièges doivent être installés près d'une zone fleurie et déplacés au besoin pour suivre les floraisons. Un emplacement plein soleil, un peu en hauteur, est recommandé (la chaleur améliore l'attractivité de l'appât). Incliner légèrement les pièges pour permettre l'évacuation de l'eau de pluie.

L'appât le plus courant se compose d' 1/3 de vin rouge + 1/3 de bière – l'alcool est un répulsif pour les abeilles- + 1/3 de sirop de fruits rouges qui va attirer les frelons, à renouveler tous les 8 à 10 jours, sans ouvrir le piège (risques de piqûres). Le bac à appât doit être séparé de la cage de capture. Si ce n'est pas le cas, le recouvrir d'une toile fine ou d'une grille aux mailles très serrées pour éviter les noyades des petits insectes (qui auront ainsi plus de chances de s'échapper). Conserver les frelons capturés dans un piège améliore son efficacité (effet d'attraction par phéromones d'alerte).

En fin de période de piégeage, il faudra procéder au comptage des captures (confié à des référents locaux qui assureront également la remontée des données à l'échelle régionale).

Le piégeage de printemps permet de capturer les fondatrices avant qu'elles ne fondent une colonie.



Piège japonais



Piège coréen à ailes



Piège nasse à grilles Néoppi jaunes